

Notions : travail, emploi, activité, chômage, salarié, CDI, emplois atypiques, halo du chômage

51 – Comment la transformation des formes d'emplois depuis les années 1970 modifient-elles les frontières entre emploi, chômage et inactivité ?

La distinction travail/emploi/activité/chômage

- La distinction travail/emploi
 - **Le travail est l'activité qui crée des biens et des services : il peut donc être rémunéré ou non.**
 - **Quand il est rémunéré, on parle d'emploi : une activité qui confère un statut et donc, une forme de protection, mais aussi des obligations**
- La distinction actif/inactif/en emploi : la population totale se répartit entre
 - **La population inactive : personnes qui n'exercent pas une activité rémunérée et qui n'en cherchent pas**
 - **La population active :**
 - ✓ **Population active occupée ou en emploi : personnes qui ont un emploi**
 - ✓ **Chômeurs ou population active inoccupée : personnes sans emploi qui en cherchent un**
 - On peut alors calculer le taux d'activité de la population ou d'un groupe : le taux d'activité mesure ainsi l'attitude d'un groupe face à l'emploi et à sa recherche.
 $\text{taux d'activité} = [\text{nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs)} / \text{population en âge de travailler}] \times 100$
population en âge de travailler : personnes âgées de 15 à 64 ans
- Le chômage : En France, coexistent deux grands indicateurs en matière de mesure du chômage : celui de l'INSEE et celui de Pôle Emploi
 - La mesure de l'INSEE : **Cette mesure correspond à la définition du Bureau International du Travail (BIT). Les données sont trimestrielles. C'est une enquête par sondage. La définition du chômage du BIT comprend trois critères :**
 - ✓ être sans emploi au cours de la semaine de référence
 - ✓ être disponible
 - ✓ rechercher effectivement un emploi : avoir fait des démarches**L'INSEE peut alors calculer le taux de chômage = [chômeurs / population active] x 100.**
 - La mesure de Pôle Emploi : **elle correspond aux demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) calculées chaque mois par Pôle Emploi. 3 critères :**
 - ✓ être sans emploi
 - ✓ disponible pour en occuper un,
 - ✓ être inscrit à Pôle Emploi.

On peut donc être chômeur au sens de Pôle Emploi et exercer une activité professionnelle très réduite (emploi très occasionnel ou à temps partiel), insuffisante pour interrompre les droits à l'indemnisation.

Le développement de l'emploi normal pendant la période des 30 Glorieuses

- Selon O. Marchand, « en matière de droit, définir le salariat revient à définir le contrat de travail qui lie le travailleur avec l'entreprise qui l'emploie. On définit alors le contrat de travail comme la convention par laquelle une personne s'engage à mettre son activité à la disposition d'une autre, sous la subordination de laquelle elle se place moyennant une rémunération. Au XX^e siècle, le salariat connaît une progression continue : les salariés représentent 56 % des actifs en 1896, 67,2 % en 1954 et 90 % aujourd'hui. En effet, la condition salariale se caractérise par la sécurité, la protection et va donc devenir recherchée. »
- Cet emploi salarié s'inscrit dans l'emploi normal des 30 Glorieuses qui a plusieurs caractéristiques :
 - **emploi salarié : le travail indépendant devient marginal (moins de 10% des emplois)**
 - **un CDI (Contrat à Durée Indéterminée) souvent intégré à des conventions collectives**
 - **s'intégrant le plus souvent à des systèmes de promotion basés essentiellement sur l'ancienneté**
 - **un emploi à temps plein**
 - **il relève d'un seul employeur et s'exerce sur un lieu spécifique.**

Le développement des formes particulières d'emploi à partir de la fin des années 70

- On assiste à une remise en cause de la norme de l'emploi total, car les différentes conditions de l'emploi normal ne sont plus réunies :
 - un renouveau du travail non salarié avec le développement de la parasubordination : l'individu a le statut juridique d'indépendant, mais est dépendant d'une seule entreprise qui l'emploie.
 - Le développement des emplois atypiques ou formes particulières d'emploi : ils sont qualifiés d'emplois atypiques, car il leur manque une ou plusieurs caractéristiques de l'emploi normal :

✓ ils sont à durée limitée (CDD ou intérim)

✓ à temps partiel

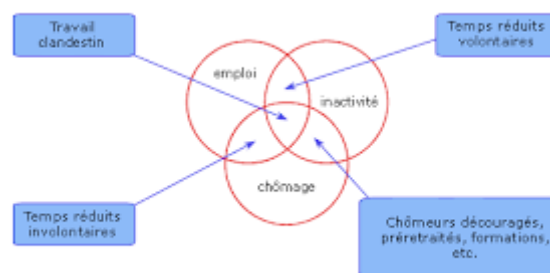
✓ Le salarié ne travaille pas directement pour son employeur : intérim.

Le développement des emplois atypiques réduit le lien entre le salarié et l'employeur

- L'emploi normal reste majoritaire en France, mais les emplois atypiques sont les emplois dont la croissance est la plus forte. Cela concerne donc les nouveaux entrants sur le marché du travail : les jeunes.
- Les déterminants de ces évolutions :
 - ✓ la crise économique des années 70 s'est traduite une variabilité plus grande de la demande. Le développement des emplois atypiques permet aux entreprises de mieux s'adapter aux fluctuations de la conjoncture
 - ✓ la priorité est donnée à la rentabilité de l'entreprise : les emplois atypiques permettent de réduire le coût du travail.

Les frontières entre inactivité, emploi et chômage deviennent alors poreuses

- L'augmentation du chômage et le développement des emplois atypiques brouillent les frontières entre l'emploi, l'inactivité et le chômage.



- Un individu qui est en temps partiel involontaire souhaite travailler davantage. Il est donc entre l'emploi et le chômage
- Un individu en temps partiel souhaité est entre l'emploi et l'inactivité
- Les chômeurs découragés ne cherchent plus d'emploi : ils sont considérés comme inactifs. Mais, en réalité, ils aimeraient trouver un emploi
- Le travail clandestin est entre l'emploi, le chômage et l'inactivité : les individus qui ont un travail clandestin ne sont pas reconnus légalement comme ayant un emploi
- L'INSEE produit alors deux autres indicateurs complémentaires qui font aussi l'objet d'une harmonisation internationale :
 - **le halo autour du chômage prend en compte les situations à la frontière entre chômage et inactivité. Il est composé de personnes sans emploi qui ne sont pas considérées comme chômeurs au sens du BIT, mais dont la situation s'en rapproche. Ces personnes déclarent souhaiter travailler ou rechercher un emploi, mais elles :**
 - ✓ ne sont pas disponibles dans les quinze jours pour occuper un emploi (par exemple elles suivent une formation, ont des problèmes de santé ou doivent s'occuper de leurs enfants)
 - ✓ et/ou n'ont pas fait de démarche active de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines.
 - **les situations de sous-emploi prennent en compte les situations à la frontière entre emploi et chômage. Il comprend des personnes qui ont un emploi et qui travaillent involontairement moins que ce qu'elles souhaitent :**
 - ✓ principalement, il s'agit de personnes travaillant à « temps partiel subi » : elles ont un emploi à temps partiel mais souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi
 - ✓ l'Insee compte également en sous-emploi les personnes à temps complet ou partiel qui ont involontairement travaillé moins que d'habitude (pour des raisons de chômage technique, mauvais temps, réduction saisonnière d'activité...).
- On utilise donc un autre indicateur complémentaire pour mesurer la situation du marché du travail : le taux d'emploi :

Le taux d'emploi d'une classe d'individus = [nombre d'individus ayant un emploi / nombre total d'individus en âge de travailler] x100

- Le taux d'emploi apporte une indication sur la capacité d'un pays à mobiliser ses ressources humaines pour la production de biens et de services
- Cet indicateur apporte d'autres informations, car il permet d'intégrer deux éléments : les individus découragés qui ne cherchent plus un emploi, et la création d'emploi.